

État d'avancement des relations commerciales et d'investissement entre l'Union européenne et l'Afrique

2026/2624(RSP) - 08/10/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur l'état d'avancement des relations commerciales et d'investissement entre l'UE et l'Afrique.

La résolution a souligné que l'Afrique est le quatrième partenaire commercial et marché d'exportation de l'UE, tandis que l'UE est le premier investisseur étranger en Afrique. Malgré le potentiel économique, démographique et entrepreneurial considérable de l'Afrique, sa participation au commerce et aux investissements mondiaux demeure limitée.

Le Parlement a insisté sur **les opportunités de développement durable du commerce, des investissements et de l'industrie**, notamment dans la transformation et le raffinage de matières premières critiques telles que le cuivre, le manganèse, le cobalt et les métaux du groupe platine, afin de soutenir la transition écologique et de réduire la dépendance de l'Afrique vis-à-vis de l'UE. Il a souligné que ces relations doivent reposer **sur l'équité et le respect mutuel** et englober les accords de partenariat économique (APE), les accords de facilitation des investissements durables et les partenariats pour le commerce et l'investissement propres.

Le Parlement a également souligné que la **Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)** constituait une étape majeure de l'intégration régionale et un moteur de l'avenir économique de l'Afrique. Signée par 54 États membres de l'Union africaine, elle offre un potentiel considérable pour renforcer le commerce intra-africain, les chaînes de valeur régionales et l'intégration du continent aux marchés mondiaux.

Croissance durable et inclusive

Le Parlement a souligné la nécessité de développer des **infrastructures durables** et des **capacités industrielles** en Afrique afin de renforcer les chaînes de valeur, de diversifier les réseaux commerciaux et de promouvoir la transformation locale des matières premières, créant ainsi des emplois de qualité et améliorant la résilience économique. Il a déploré les carences en infrastructures qui continuent d'entraver l'intégration régionale et le commerce extérieur.

Le Parlement a appelé la Commission, les États membres, les pays d'Afrique subsaharienne, les entreprises, les investisseurs, la Banque africaine de développement et la Banque européenne d'investissement à **mobiliser les instruments financiers de l'UE** pour combler ces lacunes. Les priorités incluent la modernisation des infrastructures, le développement de corridors de transport intégrés, l'investissement dans les énergies propres et la numérisation, le renforcement des compétences, la réduction des coûts non tarifaires du commerce, la simplification des procédures d'importation et d'exportation et la diversification des partenaires commerciaux. Le Parlement a souligné que l'industrialisation africaine devrait recourir à des technologies modernes, durables et, si possible, neutres pour le climat, ainsi qu'à des matériaux locaux, conformément à l'Agenda 2063 de l'Union africaine, à l'Agenda 2030 des Nations Unies et à la stratégie « Global Gateway ».

Le Parlement a appelé à un **renforcement des capacités institutionnelles et au développement des secteurs public et privé**, notamment par le biais de partenariats public-privé, d'un soutien aux micro,

petites et moyennes entreprises et à l'entrepreneuriat, d'un meilleur accès au financement, de compétences numériques accrues, d'une plus grande innovation, d'incitations à formaliser le commerce et de mesures visant à remédier aux carences en matière d'infrastructures.

Relations commerciales et d'investissement

Le Parlement a souligné que les relations commerciales et d'investissement entre l'UE et l'Afrique devaient être stables, durables et mutuellement avantageuses, soutenant ainsi les transitions écologique et numérique des deux partenaires. Il a appelé l'Afrique à s'orienter vers des procédés de transformation innovants et la **création de valeur locale**, notamment pour les matières premières critiques, et à nouer des partenariats pour renforcer la résilience de l'UE grâce à des chaînes d'approvisionnement diversifiées, une exploitation minière responsable et traçable, la transformation locale et le développement des compétences. Il a également plaidé pour que la stratégie «Global Gateway» génère de la valeur ajoutée locale, des emplois décents et favorise l'inclusion sociale, réduise les inégalités et privilégie les projets à fort impact dans les domaines des transports, de la connectivité, de l'énergie et de l'économie numérique.

Les députés ont appelé à **renforcer les partenariats commerciaux UE-Afrique** afin de promouvoir la **souveraineté alimentaire** par la modernisation du secteur agricole et la mobilisation des investissements publics et privés, notamment de la part des banques africaines. Ils ont souligné que ces partenariats devaient garantir la durabilité et ne devaient en aucun cas compromettre la sécurité alimentaire, la sûreté sanitaire des aliments ni leur qualité, ni contribuer à la déforestation et à la dégradation de l'environnement.

La Commission et les États membres sont appelés à améliorer leur coordination et à parler d'une seule voix dans leur engagement auprès de leurs partenaires africains, tout en renforçant la visibilité de la coopération commerciale et d'investissement, notamment par le biais de Global Gateway et de l'initiative «Aide pour le commerce», dans le cadre d'une véritable approche «Équipe Europe».

Gouvernance des politiques commerciales et d'investissement UE-Afrique

Le Parlement a souligné l'importance des échanges entre les peuples et de la coopération multipartite dans les relations commerciales et d'investissement UE-Afrique, notamment les initiatives en matière d'éducation et de recherche et la **participation des organisations de la société civile, des syndicats et du secteur privé**. Il a insisté sur l'importance de renforcer les liens en matière d'investissement, d'encourager la transition vers une énergie propre, la décarbonation et la résilience au changement climatique, de favoriser le transfert de compétences et de technologies et de créer une chaîne d'approvisionnement durable et stratégique, comme le prévoit le partenariat pour des échanges et des investissements propres avec l'Afrique du Sud.

La résolution a insisté sur le fait que le **partenariat pour des échanges et des investissements propres** devrait permettre une industrialisation durable et mutuellement bénéfique, en mettant particulièrement l'accent sur la promotion des PME locales, la réduction des inégalités par le biais d'un soutien au développement durable, au travail décent, aux normes environnementales et aux droits de l'homme.

Les députés ont souligné l'importance des matières premières critiques pour les technologies énergétiques durables et ont appelé la Commission à s'abstenir de conclure des protocoles d'accord avec les régions touchées par des conflits et à suspendre les accords existants lorsque l'extraction de minerais risque d'alimenter les conflits, à l'instar du protocole d'accord avec le Rwanda.

Enfin, le Parlement a invité la Commission à le tenir régulièrement informé des progrès accomplis en vue de l'objectif à long terme d'un **accord commercial et de coopération intercontinental**, notamment par le biais des différents instruments politiques de l'UE relatifs à l'Afrique.